

PETITE BIBLIO
PAYOT
PSYCHOLOGIE

GABRIELLE RUBIN **POURQUOI ON EN VEUT** **AUX GENS QUI NOUS FONT** **DU BIEN**



« Je dois avoir des gènes de Saint-Bernard. »

Pourquoi certaines personnes ont-elles le sentiment que tout leur est dû sans contrepartie ? Et pourquoi d'autres, au contraire, se vivent-elles comme d'éternelles débitrices ? Qu'il soit matériel (un cadeau) ou psychique (l'amour d'une mère pour son enfant), tout don crée une dette qui doit être apurée. Quand elle ne l'est pas, les ennuis commencent ! La psychanalyste Gabrielle Rubin (*Du bon usage de la haine et du pardon*) nous éclaire ici sur toutes les dettes secrètes qui nous habitent et, parfois, nous hantent.

GABRIELLE RUBIN
AUX ÉDITIONS PAYOT

Du bon usage de la haine et du pardon
Pourquoi on en veut aux gens qui nous font du
bien. La haine de la dette
Pourquoi les autres y arrivent et pas moi ? Essai sur
nos prisons imaginaires
Il faut aider les pères
Le Roman familial de Freud

Gabrielle Rubin

**Pourquoi
on en veut aux gens
qui nous font du bien**

La haine de la dette

**PETITE BIBLIO
PAYOT**

Retrouvez l'ensemble des parutions
des Éditions Payot & Rivages sur
payot-rivages.fr

Conseiller d'édition : Gisèle Harrus-Révidi

Conception graphique de la couverture : Sara Deux -
Illustration : © Jérémie Claeys

© Éditions Payot & Rivages, Paris, 2006,
et 2008, 2021 pour l'édition de poche

ISBN : 978-2-228-92898-4

INTRODUCTION

Le mode de relation des êtres humains est celui de l'échange : échange de sentiments affectueux ou agressifs, d'idées et d'opinions, de biens culturels ou matériels, de projets, de modes d'organisation sociale, etc.

Tous ces échanges commencent dans la famille, puis, de proche en proche, s'étendent aux amis, aux voisins et aux camarades de travail, pour finalement englober les concitoyens et toute l'humanité.

Les échanges que nous avons inévitablement avec notre entourage peuvent rarement se faire dans une immédiateté absolue, comme c'est le cas lorsque le premier don reçoit sa juste réciprocité dans l'instant même où il est fait.

Or, durant le décalage temporel qui se produit entre les deux instants de l'échange, le don va momentanément se transformer en dette, une dette qui est destinée à être apurée plus ou moins rapidement selon les cas.

C'est le devenir de cette dette que je me propose d'étudier ici, car lorsqu'elle n'est pas clairement

reconnue elle vient troubler le déroulement harmonieux de nos échanges avec nos semblables.

Cette méconnaissance est elle-même essentiellement due aux restes infantiles qui subsistent en nous, en plus ou moins grande quantité suivant les individus.

En effet, si l'échange est le mode normal des relations entre adultes, il n'est pas celui qui règle les rapports entre les parents et les enfants : un père, et davantage encore une mère, ne réclament rien à leur petit enfant en échange de l'amour, de l'attention, des soins, de la nourriture et de tous les autres présents qu'ils lui font. Le seul don que le bébé offre à ses parents en retour, c'est tout simplement le fait d'exister. Don inestimable, il est vrai, mais qui ne résulte ni d'un choix ni d'un désir de l'enfant.

Un petit bébé s'attend donc, et à juste raison, à tout recevoir sans rien donner en échange.

Cette attente devrait disparaître avec l'âge, mais ce n'est pas toujours le cas : bien des adultes conservent le sentiment que « on » (les parents, les amis, les enfants, la société) doit leur offrir toutes sortes de dons sans qu'eux-mêmes aient rien à rendre.

À l'inverse, d'autres personnes ont l'impression qu'elles ne pourront jamais s'acquitter des bienfaits qu'elles ont reçus : gonflant à l'excès la valeur des dons recueillis, elles se vivent comme d'éternelles débitrices.

Bien qu'opposés, ces deux comportements sont la cause de difficultés importantes qui se traduisent notamment par des conduites masochistes d'auto-punition.

Un grand nombre de conduites de ce type sont en effet provoquées par une dette ancienne non apurée, que celle-ci soit inconsciente, consciente mais non reconnue comme telle, ou encore sur- (ou sous-) évaluée.

En psychanalyse, le modèle le plus visible d'une dette non prise en compte (ou qui l'est trop) se trouve dans un rapport mère/enfant lorsqu'il s'est perpétué au-delà du temps normal. Mais le même problème, calqué sur ce modèle, se retrouve dans tous les autres échanges, qu'il s'agisse des rapports père/enfant, des rapports patron/assistant, des rapports entre amis, et jusque dans les rapports sociaux, ces derniers ayant été excellemment, et de façon très éclairante, étudiés par Marcel Mauss et ses disciples.

Si les raisons profondes qui régissent l'échange – et donc le don et la dette – sont très semblables aussi bien en ce qui concerne les individus qu'en ce qui regarde les groupes, il n'y en a pas moins quelques importantes différences, dont la première et la plus évidente est que l'égalité entre la valeur et la nature des dons échangés est requise lors des échanges entre groupes, tandis que la disparité est tout naturellement de mise quand il s'agit de deux personnes.

Une deuxième différence, moins apparente mais tout aussi importante, se trouve dans les conséquences qu'entraîne le refus d'apurer la dette. Alors

que les échanges de présents entre groupes sont régis par des rituels précis et que les sanctions encourues en cas de non-respect de leurs règles sont clairement exposées et connues de tous, à l'inverse une dette qui s'est créée entre deux personnes peut rester inconnue parce que le souvenir en est refoulé, nié ou mal évalué. Elle ne peut alors pas être correctement soldée, ce qui provoque, dans la plupart des cas, des autopunitives masochistes.

Partout dans le monde en effet (même en Occident, où les règles de l'échange social ne sont pas réglementées et sont même parfois occultées tout en étant présentes), un don matériel offert par un groupe à un autre doit impérativement être rendu par le groupe récipiendaire sous la forme d'un présent d'une valeur au minimum équivalente à celui reçu, sous peine de graves sanctions.

Il en va tout autrement lorsqu'il s'agit de dons entre personnes, qui sont toujours d'ordre affectif, même lorsqu'ils sont accompagnés de biens matériels. Dans de tels cas, en effet, la valeur des présents reçus est impossible à fixer, car elle peut être immense ou minime, suivant ce qui se joue d'affectif entre les deux protagonistes.

Comment évaluer, par exemple, la tendresse que la mère a donnée à son enfant ? Les soins constants, l'attention qu'elle lui a prodigués, sa dévotion, sa présence aimante et tous les dons d'amour qu'elle lui a offerts pendant des années ? Cela est impossible, bien sûr, car qui serait capable de déterminer le prix de l'amour ?

Autre difficulté, elle aussi insoluble car structurelle : même si un enfant le désire, il lui est matériellement impossible de rendre à sa mère autant qu'elle lui a donné.

Cependant, si l'échange entre les bienfaits reçus semble profondément inégalitaire dans des cas de ce type, il ne l'est qu'en apparence car les échanges d'amour suivent des modalités économiques totalement différentes de celles qui règlent l'échange des biens visibles.

Ainsi, une bonne mère se sentira amplement payée de retour par les attentions et gestes affectueux de ses enfants ; et l'épouse qui assume, en plus de son travail professionnel, la plupart des travaux ménagers et des soins dus aux enfants ne réclame le plus souvent rien d'autre que la reconnaissance de ses efforts et la tendresse de sa famille. De même, une personne ayant soutenu affectivement, socialement, voire pécuniairement un ami dans un moment difficile se trouvera satisfaite de quelques mots de reconnaissance et, en cas de besoin, d'un appui uniquement amical. Ou encore, un individu ayant soutenu un mouvement humanitaire, religieux ou politique par son travail bénévole et son argent se trouvera entièrement récompensé de ses dons par la réussite du projet commun.

On le voit, la dette privée est inégalitaire sur un plan formel, mais au plan de la réalité psychique seuls les deux acteurs peuvent savoir (à condition d'avoir identifié le processus) si le don initial a reçu sa juste contrepartie.

Paradoxalement, en cette affaire où les paradoxes abondent, ce n'est pas celui qui a donné sans rien recevoir en retour qui en subit les conséquences les plus dommageables. Il est certes attristé par la non-reconnaissance de son amour et de ses offrandes, et blessé par l'injustice de la situation, mais le plus affecté – inconsciemment – est celui qui a reçu le don sans s'acquitter de sa dette.

Parce qu'un don ne s'évapore pas sans laisser de trace et parce que tout don crée une dette, il faut que la dette soit apurée sous peine de conséquences pénibles et même, parfois, dramatiques.

Dans le cas du don social, ces conséquences seront la mise au ban des fautifs, le mépris qui les entourera, la perte de leur statut social, voire un châtement pouvant aller jusqu'au déclenchement d'une guerre.

Les conséquences des dettes privées sont moins apparentes et c'est le plus souvent le donataire qui s'appliquera inconsciemment à lui-même des punitions qui sont parfois très dures.

Je présenterai dans ce livre quelques exemples cliniques qui donneront une idée de la variété des dettes venant affecter la vie de certains donataires. Il s'agit évidemment de dettes qui sont soit niées, soit (et c'est le cas le plus fréquent) exagérément prises en compte, car ce sont uniquement celles-là qui créent des perturbations. En effet, un don apprécié à sa juste valeur entraîne automatiquement de la reconnaissance et n'engendre donc pas durablement de dette. Le don reste (ou redevient) alors

ce qu'il était : un échange d'affection et de tendresse entre deux êtres qui s'aiment.

Dernière situation que l'on a l'impression de rencontrer de plus en plus souvent désormais : celle de sujets qui non seulement ne reconnaissent pas leurs dettes psychiques, mais qui pensent, au contraire, que tout le monde a des dettes envers eux. Il est cependant vraisemblable que la quantité croissante des personnes persuadées que tout leur est dû (sans d'ailleurs qu'elles puissent clairement en donner les raisons si on les prie de le faire) tient à certains comportements qui se développent tant dans la société que parmi les parents et qui concernent essentiellement la place du père, dont l'autorité est de moins en moins acceptée*.

Les problèmes posés par cet affaiblissement du pouvoir paternel ont été relevés et étudiés par de nombreux auteurs, tant dans des ouvrages de sociologie que de psychanalyse, de politique, d'histoire, et autres, qui les ont étudiés sous plusieurs angles et sous de nombreux aspects. En revanche, les rapports entretenus par cet ensemble de faits avec la dette niée ont peu retenu l'attention, alors qu'ils y contribuent pour une part non négligeable.

Une dette peut donc être sous-évaluée, surévaluée ou même niée. Les trois premiers cas cliniques que je présenterai sont des exemples de quelques-uns des effets que peut provoquer la surévaluation, par

* Sur les causes de cet amoindrissement, voir G. Rubin, *Le Déclin du modèle œdipien*, Paris, L'Harmattan, 2004.

l'enfant devenu adulte, des bienfaits reçus de ses parents.

Dans celui de Colette, on verra que la dette écrasante qu'elle croyait avoir envers sa mère provenait d'un préjudice purement imaginaire dont elle s'accusait, et dont elle s'efforçait en vain de compenser la gravité.

Le fait que les deux cas suivants soient ceux d'enfants adoptés n'est certes pas le fait du hasard, car ceux-ci se sentent beaucoup plus redevables que les enfants « naturels » envers ces parents qui les ont accueillis alors que leurs géniteurs les avaient abandonnés.

Ainsi, la dette de Juliane envers sa mère adoptive lui semblait si énorme qu'elle croyait ne pouvoir jamais lui témoigner assez de reconnaissance, allant jusqu'à s'effacer devant cette mère devenue abusive, au point d'accepter qu'elle occupe la première place dans l'affection de sa fille unique.

Quant à Richard, il avait brutalement appris, vers l'âge de huit ans, qu'il avait été adopté. Il avait d'abord essayé de nier ce fait puis, lorsqu'il avait été obligé d'en reconnaître la réalité, il ne lui avait plus été possible de ressentir comme juste et normale la possession de la fortune héritée de ses parents adoptifs : sa culpabilité le poussa donc à éparpiller son argent (à bon ou à mauvais escient) tout autour de lui.

Ces patients étaient tous les trois accablés par une dette infiniment surévaluée. Mais il existe, à l'inverse, des exemples de dettes sous-évaluées au point de finir par être niées. J'en présenterai deux.

Le premier cas est celui de Maria, qui n'a pu jouir de la vie épanouie que lui promettaient ses grandes qualités qu'après avoir retrouvé certains souvenirs refoulés depuis l'enfance. C'est grâce à eux, en effet, qu'elle a enfin pu reconnaître la dette d'amour qu'elle avait vis-à-vis de sa mère et, en lui donnant à son tour de l'affection, se libérer peu à peu de sa culpabilité inconsciente.

Le deuxième cas n'est pas celui d'une personne, mais celui d'un personnage de théâtre : dans sa pièce *Le Voyage de Monsieur Perrichon*, Eugène Labiche montre, de façon plaisante mais subtile et détaillée, comment un sentiment de reconnaissance pour un bienfait reçu se transforme d'abord en déni, puis en rejet du bienfaiteur lorsque cette dette commence à devenir gênante.

Recevoir un don sans pouvoir (ou vouloir) en offrir un à son tour est vécu comme infériorisant et entraîne donc forcément un mouvement de rejet envers le donateur.

En contrepartie de l'étude des problèmes qui affectent ceux qui surestiment ou nient l'existence de leur dette, il fallait aussi signaler qu'ils ne sont pas toujours les seuls artisans de leur mal-être : ils en sont sûrement les principaux auteurs, mais les donateurs portent souvent, eux aussi, une part de responsabilité. C'est ce qui devient évident lorsque l'on traite des « dettes négatives », dont je parle dans le dernier chapitre, c'est-à-dire de celles dont on porte le poids mais qui, au lieu de se référer à

des dons d'amitié ou d'amour, concernent des dons de haine : quand une mère a fait ce cadeau empoisonné à son enfant, c'est parfois sur d'autres femmes que celui-ci, devenu adulte, se venge. Tel fut le cas, par exemple, de Guy Georges, violeur et tueur en série.

Mais avant d'en arriver là, il convient d'indiquer que le poids d'une dette psychique, que celle-ci soit réelle, surévaluée, sous-évaluée, niée ou négative, n'est pas propre au psychisme de chacun d'entre nous : c'est un invariant social universel. Ce fait, en replaçant l'individu au sein de sa société, montre qu'il s'agit là d'un phénomène qui concerne chaque personne, chaque groupe social, chaque peuple. Place, donc, au versant social de l'échange, qui est au cœur du célèbre « Essai sur le don » de Marcel Mauss.

CHAPITRE PREMIER

Du don social

Toujours le don crée la dette et toute dette doit impérativement être remboursée sous peine de graves dommages, matériels ou psychiques. Cette façon de voir est acceptée et ses modalités d'application sont partout respectées dans le monde – sauf dans nos contrées, où le don gratuit et le sacrifice sans contrepartie sont fortement idéalisés, qu'il s'agisse de dons matériels ou de dons affectifs*.

Bien que l'échange soit le mode de relation normal entre adultes, nous acceptons mal l'idée que toujours recevoir sans jamais rendre puisse être dangereux, voire destructeur**. Toutes les recherches entreprises en ethnologie comme en psychologie indiquent pourtant clairement qu'il ne peut

* Il sera question exclusivement de ces derniers dans ce livre.

** Il n'en va pas de même dans la relation entre les parents et leurs enfants, cette différence étant l'un des critères marquants du passage à l'âge adulte.

exister de don sans retour, et cela même si le donateur et le bénéficiaire le désirent sincèrement tous les deux, car la dette sera alors quand même payée, mais par un comportement inconscient et inadéquat de la part du donataire.

Cela se produit lorsque le récipiendaire a refoulé le souvenir du don reçu, que le cadeau soit matériel ou affectif. Mais cet « oubli » n'est qu'un leurre. Sauf si le donataire, particulièrement mégalomane et imbu de lui-même, pense que tout lui est dû, le souvenir infériorisant de la dette va en effet perdurer à son insu dans son esprit et provoquer de grands troubles dans son économie narcissique.

Les communautés réagissent d'une façon très semblable à celle des individus en ce qui concerne la dette, avec cette importante différence que, dans les groupes, le processus reste entièrement du domaine du conscient.

Les ethnologues, en premier lieu Marcel Mauss et ses disciples, ont mené des recherches sur la relation fondamentale qui lie le cadeau et la dette, ainsi que sur l'obligation, imposée par des règles coutumières partout strictement respectées, de rendre autant qu'on a reçu. Les dispositifs mis en place pour que ces règles soient respectées sous peine de graves déboires, concernent des groupes, des clans ou des tribus, même lorsque c'est un individu (généralement le chef) qui est présent au moment de la présentation du don, puisque ce n'est

pas en tant que personne qu'il est là, mais en tant que représentant de son clan ou de sa tribu.

À l'inverse, l'obligation d'apurer les dettes psychiques entre individus n'est pas établie et les mécanismes qui régissent ces dettes ne sont pas codifiés ; mais tous ceux qui ont étudié le devenir du don psychique dans les aléas de la vie des personnes ont pu constater que la non-observance de la réciprocité entraîne, pour eux aussi, des conséquences qui peuvent parfois être dramatiques.

Or cette non-observance est le plus souvent due à « l'ignorance » d'une dette dont le récipiendaire a refoulé le souvenir ou dont il a minimisé l'importance. En les comparant point par point, j'ai pu voir aussi que les effets du refus ou de la méconnaissance de la règle de réciprocité du don, qu'il soit clanique ou individuel, sont par ailleurs très semblables malgré quelques différences. On ne doit pas trop s'en étonner, puisque les peuples sont constitués d'individus – ce que l'on a parfois tendance à oublier.

Ces différences sont essentiellement dues au fait que le don offert à un groupe est reconnu, et que les modalités de remboursement de la dette qu'il a générée sont codifiées et ritualisées, mais aussi au fait que les conséquences qu'entraînerait leur rejet sont connues et acceptées de tous.

C'est donc en pleine connaissance de cause que les clans reçoivent le cadeau et ce savoir, en leur permettant d'apurer leur dette avec exactitude, permet aussi leur libération et leur réhabilitation.

Il n'en va pas toujours de même avec le don fait

à une personne, surtout lorsqu'il est d'ordre affectif, car il est bien souvent nié ou, lorsqu'il est reconnu, son importance est soit surévaluée, soit sous-évaluée, ce qui entraîne dans les deux cas une impossibilité de rembourser la dette à sa juste valeur et interdit, par suite, d'en éviter les conséquences dangereuses.

Les ethnologues montrent que l'obligation sociale de remboursement du don n'est pas une coutume folklorique, pratiquée par de rares ethnies archaïques : elle est au contraire universelle.

Or, lorsqu'une coutume est partout respectée, on est en droit de penser qu'elle trouve sa source dans chaque être humain, et donc que l'obligation de réciprocité est une nécessité profonde, une obligation psychologique interne inéluctable, présente chez tout individu (même lorsqu'elle est inconnue ou niée par lui) et qui le contraint à rembourser le don reçu.

Il faut cependant à nouveau rappeler que seule la dette méconnue ou niée est dangereuse car, à l'inverse, une dette reconnue et apurée non seulement n'entraîne aucune conséquence fâcheuse, ni pour les groupes ni pour les personnes, mais renforce les liens d'amitié ou d'amour qui avaient provoqué le don.

C'est justement ce désir de cohésion sociale qui me semble expliquer, pour une part au moins, l'existence socialement ritualisée d'échanges de

dons, que nos civilisations occidentales sont les seules à essayer de méconnaître.

Cette nécessité, partout constatée, de rembourser une dette volontairement – mais parfois aussi involontairement – contractée peut donc être considérée comme un invariant de base de l’humanité.

C’est cette réalité sociale que montre parfaitement Marcel Mauss dans son *Essai sur le don** . On y apprend que partout dans le monde, sur tous les continents, dans tous les pays, parmi tous les peuples, le cadeau offert exige une contrepartie et que le don doit impérativement être compensé sous peine d’un dommage psychique et social durable.

Marcel Mauss a nommé « système des prestations totales » cette obligation de rendre tout cadeau reçu, ou encore d’offrir en compensation quelque chose qui ait une valeur au minimum équivalente à celui-ci. Mais cette coutume est plus généralement connue sous le nom de *potlatch*** , car elle a été d’abord découverte et étudiée parmi certaines ethnies du Nord-Ouest américain qui la nomment ainsi.

La pratique du *potlatch* stupéfia les premiers observateurs, et cela d’autant plus que cette restitution ne se satisfaisait pas toujours d’un présent de valeur égale au premier don, mais que le cadeau

* M. Mauss, *Essai sur le don*, Paris, Payot, coll. « Petite Bibliothèque Payot », 2021.

** C’est ce mot, d’origine *chinook*, que l’on utilise désormais couramment pour désigner ces formes d’échange.

rendu était bien souvent d'un coût très supérieur à lui, atteignant même parfois un prix exorbitant, capable de ruiner le récipiendaire.

Le *potlatch* fut ensuite retrouvé un peu partout dans le monde, aussi bien parmi des tribus polynésiennes, mélanésiennes, papoues, australiennes et africaines que chez celles qui vivaient en Amérique du Nord ou du Sud.

Dès lors, cette coutume, qui apparaissait comme une étrange et inexplicable tradition, exotique et rare, devint l'objet d'études soutenues, ce qui ne fit que susciter encore davantage l'intérêt des chercheurs, les incitant à se demander, à l'instar de Marcel Mauss : « Quelle est la règle de droit et d'intérêt qui, dans les sociétés de type arriéré ou archaïque, fait que le présent reçu est obligatoirement rendu ? Quelle force y a-t-il dans la chose qu'on donne qui fait que le donataire la rend* ? »

Cette force, bien réelle, ne se trouve évidemment pas dans la chose que l'on donne, mais seulement dans l'esprit du donateur et dans celui du donataire. Il est vrai cependant que le *potlatch*, grâce à sa présence partout attestée et aux modalités de remboursement qu'il a mises en place et ritualisées, a clairement démontré qu'il ne peut pas y avoir de don gratuit et que l'obligation de rendre fait partie intégrante de notre psychisme.

En somme, il nous interdit de croire à l'existence d'un don qui n'entraînerait pas de dette. En faisant

* *Ibid.*, p. 42-43.

référence à un contrat (implicite ou explicite), il range en effet le cadeau du côté du prêt et non plus du don. Et ce prêt, tout comme celui du banquier, doit être remboursé (et parfois avec usure) sous peine de créer, chez le récipiendaire, un sentiment infériorisant d'infantilisme et/ou d'ingratitude.

On peut donc dire que le *potlatch* – don social – est en réalité un échange différé et que le récipiendaire, s'il en refusait la réciprocité, en changerait la nature : il le transformerait en don gratuit et provoquerait de ce fait de graves déboires, capables d'affecter tout le clan. La seule évocation des conséquences d'une telle attitude, dont les effets sont codifiés et connus de tous, est tout à fait dissuasive pour ceux qui seraient tentés d'être récalcitrants.

C'est une de ces conséquences, mais non la seule, que Marcel Mauss souligne, lorsqu'il écrit : « Ces prestations et contre-prestations s'engagent plutôt sous une forme volontaire par des présents, des cadeaux, bien qu'elles soient au fond rigoureusement obligatoires, à peine de guerre privée ou publique. » Et il ajoute que l'importance du *potlatch* vient principalement de la dépréciation qui résulterait de son non-respect : « Deux éléments essentiels du *potlatch* proprement dit sont nettement attestés : celui de l'honneur, du prestige du *mana* que confère la richesse et celui de l'obligation absolue de rendre ces dons sous peine de perdre ce *mana* cette autorité, ce talisman et cette source de richesse qu'est l'autorité elle-même* ». »

* *Ibid.*, p. 52.

En s'appuyant sur les recherches que R. Hertz a rapportées dans « Le péché et l'expiation », Mauss écrit que chez les Maoris, par exemple, « ce qui, dans le cadeau reçu, échangé, oblige, c'est que la chose reçue n'est pas inerte. Même abandonnée par le donateur, elle est encore quelque chose de lui ». En effet, le *taonga* (la chose donnée) a un *hau* (pouvoir spirituel) qui poursuit tout détenteur. Celui qui n'apure pas sa dette est assimilé à un voleur et « c'est ce *hau* qui venge le volé, qui s'empare du voleur, l'enchanter, le mène à la mort ou le contraint à la restitution* ».

On voit par là que le Maori, en acceptant un don (même immatériel) sans le rendre, a ôté une part du *hau* du donateur. Il lui faut donc impérativement lui rendre la pleine possession de son pouvoir psychique par un don équivalent au cadeau reçu, sous peine d'une rétorsion qui peut le mener jusqu'à la mort**.

À l'inverse, le donateur retirera de son cadeau un surcroît de prestige et de pouvoir puisque le récipiendaire se trouvera en état d'infériorité par rapport à lui, ce que Mauss relie à la notion d'honneur orgueilleux. « Nulle part [plus que chez les

* *Ibid.*, p. 56 et n. 29, p. 185.

** J'ai retrouvé, dans mon propre travail, l'idée qu'avoir accepté un don-prêt affectif sans intention de le rendre l'associe constamment à quelque chose de dérobé, de frauduleusement gardé pour soi. Elle l'apparente en somme à un vol dont le remords peut, sinon conduire jusqu'à la mort, du moins provoquer de graves désordres.